

PREFECTURE DE VAUCLUSE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT L'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION SUR LA COMMUNE DE MORIERES-LES- AVIGNON ET D'UN QUARTIER DE VEDENE

Une enquête publique au titre du code de l'environnement préalable à l'extension de la station d'épuration a été prescrite sur les territoires des communes de Morières-lès-Avignon et Vedène par arrêté préfectoral n° 10/131 en date du 26 avril 2010.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Jean-Pierre DEBELLE, Proviseur première catégorie hors classe en retraite.

Le dossier sera déposé dans les mairies concernées, du 25 mai au 25 juin 2010 inclus.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des mairies et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit au siège de l'enquête (Mairies de Morières-lès-Avignon et Vedène) à l'intention du commissaire enquêteur qui recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivantes :

Mairie de Morières-lès-Avignon:

- le mardi 25 mai 2010 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 25 juin 2010 de 14h00 à 17h00

Mairie de Vedène:

- le lundi 7 juin 2010 de 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée et tenue à la disposition du public pendant un (1) an dans les mairies concernées, et à la préfecture de Vaucluse – (direction départementale des Territoires, service Eau et Milieux Naturels - Unité Procédures Administratives – Cité Administrative – Cours Jean Jaurès – BP 31045 – 84098 AVIGNON Cedex 9).